

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Le Maquis marseillais

Chacun sait que Marseille est la ville de France où la sécurité des personnes et des biens est le moins assurée. A vrai dire elle n'y est pas assurée du tout. La légendaire forêt de Bondy, les repaires d'apaches de la capitale sont de vrais paradis terrestres, peuplés d'être inoffensifs en comparaison du maquis marseillais. Et ce maquis ne présente pas la moindre éclaircie. Il s'étend dru et redoutable aussi bien dans le centre de la ville que dans les faubourgs. On voit en plein jour des gens dévalisés et frappés à mort en pleine Canebière.

Et nos bandits renouveauient avec un invraisemblable audace les exploits les plus célèbres de leurs collègues d'outre-Atlantique. Evénement très ordinaire que de voir dans un tramway des boucles d'oreilles brutalement arrachées, déchirer des chairs délicates. Il y a mieux. Des tramways sont arrêtés non pas en rase campagne, mais dans la ville même. Hands up ! serait-on tenté de dire, mais les nerfs s'expriment en français ou en provençal. Pourtant le geste qu'ils réclament est le même ; et ils vident tranquillement les poches de leurs victimes.

Il y a longtemps que cela dure, si longtemps que l'on en venait à se demander si d'aventure les marseillais se résignaient à leur sort et à leurs bandits par amour du pittoresque, pour conserver à leur ville une de ses curiosités et fournir aux grands ducs de Russie des « tournées » supérieures à celles de Paris.

Il n'en était pourtant rien ces jours derniers, à la suite d'un assassinat ni plus ni moins abominable que les précédents, une formidable émotion souleva la cité phocéenne. Un immense cortège accompagna au cimetière la dépouille de l'honnête commerçant victime des nerfs. Ce fut un deuil général pour la ville entière. Boutiques et cafés fermèrent, et, comme il fallait s'y attendre, une délégation des manifestants se rendit à la préfecture pour porter ses doléances au représentant du gouvernement.

Ces doléances furent sans doute assez singulières, du moins dans leur forme si l'on en croit les « gazettes ». Il y était question de l'insécurité de Marseille, mais aussi de l'indemnité parlementaire. Vous ne vous attendiez pas à trouver l'indemnité parlementaire dans cette affaire ? Ni moi non plus. Je ne sache pas que sénateurs et députés emploient le supplément de leur solde à subventionner les nerfs marseillais.

La Camorra, cela se voit dans l'Italie du Sud et Marseille a beau être du Midi, la Sicile l'est davantage encore. Cependant dans le fond ces plaintes n'étaient que trop justifiées. Le préfet le savait, il distingue prudemment la forme du fond, fit sur la première des réserves nécessaires et tomba d'accord avec ses interlocuteurs que Marseille était un coupe-gorge, et qu'il était urgent d'y réorganiser la police.

Evidemment toute la question est là. L'audace des nerfs croît en raison directe de leur impunité, et, si les nerfs restent impunis, c'est que les forces de police sont ou insuffisantes en nombre ou insuffisantes en qualité pour organiser la répression nécessaire. C'est clair. Allez à Marseille.

Je crois que vous pouvez y aller encore sans trop de risques si votre destinée ne vous a pas gratifié d'un trop mauvais numéro. Allez donc à Marseille et examinez la police. Vous trouverez de loin en loin quelques bonshommes revêtus d'un uniforme, bleu et à la pose nonchalante, mais le vous défie de reconnaître dans ces excellents marseillais débraillés à peu près comme tous leurs compatriotes, le type de l'agent que vous

On ne paraît même pas exiger d'eux la force physique, indispensa-

ble à l'emploi, que l'on admire chez les subordonnés de M. Lépine. Sans doute ces petits agents marseillais sont braves et dévoués. Ils ont fait leurs preuves. Plusieurs d'entre eux n'ont pas craint de risquer leur vie pour accomplir leur devoir. Mais vraiment en les considérant on sent tous les dangers du recrutement local. Nommés par le Maire, ils lui ont été imposés en réalité par tel ou tel conseiller municipal, tel chef de comité influent et nul n'a songé à ce moment aux obligations et aux servitudes redoutables de la fonction elle-même.

Aucune expérience ne prouve davantage en faveur de l'intervention directe de l'Etat lorsqu'il s'agit de l'ingrate mission de rétablir l'ordre. Et c'est bien cette intervention de l'Etat que les Marseillais réclament aujourd'hui. Mais est-il bien sûr qu'ils aient toujours tenu le même langage. Vous connaissez la fameuse antienne des libertés communales. D'après quelques réformateurs en chambre tout irait infiniment mieux si l'Etat renonçait à tenir les communes en tutelle, et c'est en s'inspirant de cette idée que le législateur de 1884 donnait aux maires les pouvoirs de police les plus étendus.

Exception était faite pour Paris et Lyon. D'où clameurs, protestations des autonomistes. Il me semble que leur thèse reçoit une rude secousse. Marseille possède une police autonome. Admirez le résultat : l'assassinat et le vol à l'état endémique. Et Marseille ne veut plus de l'autonomie. Elle se tourne vers l'Etat et c'est à lui qu'elle demande une sécurité que le système de l'autonomie s'est montré incapable d'assurer. Les Marseillais seront moins autonomes mais ils vivront tranquilles, et, comme le dit Clemenceau : « Primum vivere ».

Pierre POISSON, Député du Gard.

## EN RUSSIE

### Le procès des députés socialistes

Vu l'importance politique du procès des 55 députés de la deuxième Douma, accusés de tentative de coup d'Etat, l'empereur a ordonné que le procès soit jugé par le Sénat dès le commencement de novembre.

### Les exploits des Vrais Russes

Les journaux reproduisent des télégrammes privés d'Odessa, donnant des détails sur les excès commis par les Vrais Russes qui, profitant de l'enterrement du commissaire Delphinsky assassiné par les révolutionnaires, ont terrorisé pendant 20 heures la ville d'Odessa.

Il y a 60 blessés grièvement ; le nombre des blessés légèrement est très grand. Une centaine de magasins ont été pillés.

### Les crimes d'un moine

Une série de crimes commis par un moine vient d'être découverte à Wérechurji, dans le gouvernement de Perme, en Russie. Ce moine, nommé Fedot, jouissait d'une grande influence sur la population ; les femmes surtout goûtaient ses sermons et elles lui firent élever un ermitage dans le centre d'une forêt ; elles se rendaient là pour l'entendre et pour se confesser à lui.

Le moine les faisait passer dans une salle de bains pour qu'elles vissent à lui pures de corps et d'âme ; puis, il les faisait se coucher dans un cercueil, afin, disait-il, qu'elle s'habituaient à l'idée de la mort.

Quelques disparitions mystérieuses de femmes avaient déjà inquiété la population ; mais on ne soupçonnait pas Fedot, quand, ces jours derniers, la femme d'un soldat qui avait été à l'ermitege disparut aussi. Son mari se rendit chez le moine pour savoir ce qu'elle était devenue.

L'ermitege était vide ; il fouilla partout et découvrit dans la salle de bains le cadavre de sa femme enfermé dans

un cercueil. Aussitôt, il prévint la police et, dans une cave, on trouva une quantité d'autres cercueils, chacun contenant un cadavre de femme.

Le moine est activement recherché par la police.

## Deux discours

Encore deux discours !

Ne nous en plaignons pas car ils sont de ceux qui réconfortent et comme les paroles qu'ils contiennent et qui furent prononcées à Amiens par M. Clemenceau devant le monument érigé en l'honneur de René Goblet et à Liévin par M. Briand, devant des socialistes dits unifiés qui devaient, pour lui faire payer ses déclarations antihérévistes organiser en son honneur une réception devant faire oublier les fameuses conduites de Grenoble, ne saurait être trop reproduites et commentées, qu'il nous soit permis aujourd'hui encore de remercier le président du Conseil et le Ministre de l'Instruction publique d'avoir compris qu'il fallait à l'heure actuelle donner à la France entière le signal d'une immense et unanime manifestation de patriotisme.

Vive la France !... Vive la République !... tels sont nos programmes ; nous n'en connaissons pas d'autres et nous ne voulons pas en changer. En termes aussi éloquents que superbes, M. Clemenceau l'a expliqué à Amiens lorsque, gagné lui-même par l'émotion la plus pure il s'écria : « C'est la grande douleur de ce temps, Messieurs, qu'il soit au jour d'hui nécessaire à des Français de parler pour la France, pour la Patrie. Il nous faut cependant subir cette humiliation, puisque des Français parricides n'ont pas craint d'annoncer, dans leur démenée, qu'ils choisissent l'heure où l'existence de la nation elle-même serait mise en péril pour se ruier en armes contre leurs concitoyens et collaborer avec l'étranger à l'écrasement de leur pays natal. La doctrine, si l'on peut appeler d'un tel nom un si monstrueux délire, n'a réalisé que depuis peu cette repugnante précision. Mais Goblet n'avait pas attendu l'heure des grands blasphèmes pour revendiquer, avec la Révolution française l'indépendance de la Patrie comme la garantie suprême des droits acquis, c'est-à-dire de l'organisation de liberté qui doit conduire à des conquêtes nouvelles. »

Et quelques instants après M. Clemenceau ajoutait : « Messieurs, ne nous donnons pas le ridicule de laisser croire que nous avons pu un seul instant redouter sérieusement les effets d'une propagande criminelle, qui ne peut exciter chez tout Français digne de ce nom qu'un sentiment d'horreur. Si c'est un pays qui ait droit à l'amour de ses enfants, et l'obtienne du premier sourire, c'est notre France d'hier, d'aujourd'hui, de demain, la France de nos fiers aïeux de tous jours ; la France de nos bons soldats, intrépides et doux, que le plus implacable adversaire n'a pu vaincre sans les admirer. »

Puis solennellement le chef du gouvernement prononçait ensuite ce serment : « Messieurs, nous en prenons nos aïeux et nos fils à témoin, il ne sera pas toléré que cette grande et noble France, dont le sort nous fut remis en des heures terribles, subisse de mains scélérates une irréparable atteinte. Nous la préserverons, nous la garderons, nous l'aimerons, nous efforçant de la laisser plus grande, plus haute, plus belle encore, aux générations dont la charge sera de l'accroître toujours en beauté. »

Evidemment un pareil langage, d'aussi nobles paroles, placent l'homme qui les prononça et le régime qui les inspira, au-dessus de toutes les attaques, au-dessus de toutes les suspensions.

L'amour de la Patrie est toujours le culte suprême de la France et les

républicains qui ont renversé tous les schismes, démolit toutes les chapelles, anéanti tous les fanatismes ont conservé précieusement, jalousement cette religion : le Patriotisme !

Certains feignaient d'en douter ; d'autres, plus perfides encore, nous accusaient froidement d'être prêts à fouler aux pieds le drapeau français.

Nous désorganisons systématiquement l'armée et le révoquons l'aplatissement devant l'étranger.

A l'heure actuelle, toutes ces sottises ne pourront être rééditées.

C'est pourquoi nous devrions remercier les gens qui comme Hervé et Jaurès ont procuré à la France République l'occasion tant attendue d'affirmer sa foi patriotique et de se débarrasser des reproches et des accusations que depuis si longtemps dirigeaient contre elle, les nationalités réactionnaires, hier encore les uniques patriotes.

## Curieux effet de la loi de Séparation

Le cas de M. Archimbaud continue à exciter la curiosité. Est-il pasteur, ne l'est-il pas ? Est-il libéré du service militaire, ou doit-il être appelé sous les drapeaux ? Le ministre enquête. L'autorité militaire examine. M. Archimbaud dit à ceux qui lui reprochent de s'être présenté aux élections comme libre-penseur, étant pasteur : — Non je ne suis pas pasteur ; — Et à ceux qui prétendent que, n'étant pas pasteur, il doit être soldat : — Si bien, je suis pasteur.

Le curieux, c'est que M. Archimbaud a raison dans les deux cas. Non, il n'est pas pasteur, car pour être pasteur au sens légal du mot, il faut avoir obtenu son baccalauréat de théologie et avoir été consacré. Or, M. Archimbaud, comme il l'affirme et comme l'affirme le doyen de la Faculté de théologie, n'a ni l'un ni l'autre de ces titres.

Mais, au point de vue de l'autorité militaire, il est pasteur tout de même, car, depuis la loi de Séparation, le mot n'a plus de sens légal, l'Etat, ne se mêle plus de régler les conditions d'admissibilité à la fonction pastorale, et n'a d'autre moyen de reconnaître un pasteur qu'au fait qu'une association cultuelle régulière lui a régulièrement confié cet emploi avec appointements. Or, c'est ce qu'a fait l'association de Montaran. Donc, M. Archimbaud est pasteur, tout en n'ayant aucun des titres qu'il lui aurait fallu pour cela il y a deux ans.

C'est sans doute, la réponse qui sera faite à l'enquête ministérielle. Il en résultera que, sans la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, M. Archimbaud n'aurait pas pu être pasteur et aurait dû faire son service militaire, puisqu'il ne remplissait pas les conditions voulues par la loi pour exercer la mission de pasteur protestant. Mais grâce à la loi de Séparation, qui avait pour but, entre autres, d'enlever aux prêtres tout privilège, M. Archimbaud sera exempt de porter les armes et bénéficiera ; comme prêtre, d'un privilège qu'il n'aurait pas eu au temps où les prêtres étaient privilégiés.

Où ! la clarté législative !

(Du Cri de Paris.)

## SNOBISME

Les journaux mondains ont longuement épilogué sur les circonstances de la mort que s'est donnée, la semaine passée, M. le comte Victor Benedetti, pour avoir suivi la singulière mode, fort répandue dans le monde, des injections sous-cutanées d'eau de mer.

Un fonctionnaire du Collège de France, M. le Dr Quinton, un beau matin, enfilant ses chaussettes, avait eu la révélation d'un dogme inédit : le premier homme, simple agrégat de cellules gélatineuses, était issue — comme Vénus — de la mer. Ça n'est pas très fort, ni bien nouveau. Mais, deux écrivains, MM. Paul Bourget et

Léon Daudet, ayant mené une chaleureuse campagne autour de cette faribole renouvelée, soit dit en passant, du « Bathybius » d'Hæckel, tout le noble faubourg s'est jeté avec entrain sur la « thérapeutique » que le Dr Quinton s'était hâté d'asseoir sur ses données théoriques — soustraites à toute preuve expérimentale.

Car — vous vous en doutez — toutes ces littératures nébuleuses furent concrétées en des ampoules remplies d'eau de mer stérilisée, que fut chargé de vendre un pharmacien de Paris. Abou-tissement ordinaire. Les belles mardames, exténuées de fêtes et de raouts, pour avoir les yeux plus brillants et le teint moins fatigué, leurs doigts fuselés armés de la seringue de Pravaz, s'habituèrent à infuser sous leur épiderme le nouveau philtre de Jouvence, bain des huitres... Jus-qu'ici, tout s'était passé pour le mieux. Enfin, la neurasthénie, ce mal élégant, était vaincue. Patatras ! Le comte se meurt. Il est mort. Et voici le faubourg Saint-Germain en émoi.

Il y a quelque chose d'irrésistiblement comique dans la colère de M. Quinton, en face du cadavre. A un journal du matin, qui avait paru établir un rapport de cause à effet entre le traitement et la terminaison fatale, le « docteur » écrit une lettre irritée, qui contient cet aveu : « Si le comte Benedetti a succombé, c'est probablement à la suite d'un accident septicémique... » Nous n'avons aucune peine à le croire. Le comte n'avait nul besoin de piqûre à l'eau de mer, ni à quoi que ce fut. Cela, le médecin de la famille l'a attesté. Mais il a subi l'entraînement du snobisme ambiant, sans seringue et sans sérum marin, pas d'injections. Donc, pas de septicémie. Possible que M. Benedetti ait été atteint par ricochet. C'est jouer sur les mots, car enfin... il est mort !

(Du Cri de Paris.)

## INFORMATIONS

### Au Maroc

Le ministre de France, M. Regnault, a été reçu par le sultan Abd-el-Aziz à Rabat.

Cette entrevue a été empreinte de la plus vive sympathie : le sultan a fait le meilleur accueil à la délégation de France.

M. Regnault a salué le sultan qui a répondu en excellents termes ; puis M. Regnault a présenté le général Liautey, l'amiral Philibert et les membres de la mission. Le général et l'amiral présentèrent ensuite leurs maisons respectives.

M. Regnault remit alors les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur au sultan, au nom du président de la République. Le sultan reçut les insignes et remercia vivement le ministre et le gouvernement de la République de cette distinction, disant qu'il portera avec un bonheur très sensible les insignes de l'ordre.

La réception terminée, la mission prit congé et se retira avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

L'impression personnelle du ministre est excellente. « Le sultan, dit-il, nous a parlé sur un ton parfait ; il s'est déclaré tout disposé à invoquer l'appui de la France dans les circonstances difficiles que traverse son empire et à continuer les relations de mutuelle confiance. Il se dit heureux de sa prompte arrivée et il lui semble que les affaires seront rapidement solutionnées. »

Une nouvelle visite sera prochainement fixée. Les membres de la presse française seront présentés au sultan par le ministre de France.

### Nouvelles de Casablanca

Le correspondant du Times à Casablanca télégraphie le 6 octobre :

« Un sujet anglais, négociant à Casablanca, annonce qu'il a été, ainsi que plusieurs autres commerçants locaux, prévenu par un agent du Maghzen d'avoir à préparer de la fa-

rine et d'autres denrées de première nécessité pour une partie des troupes du sultan qui, envoyées de Rabat, arriveront à Casablanca quand le Ramadan sera commencé.

Une patrouille a découvert de l'eau potable en quantité suffisante pour plusieurs milliers d'hommes, à mi-chemin de Ber-Rechid, et à l'ouest de la route.

Cette découverte serait très importante en cas de nouvelles expéditions.

Le matériel nécessaire à la construction de la voie ferrée légère destinée à relier la côte au camp, a été débarqué.

Des émissaires sont arrivés au camp ; ils ont annoncé que la mehalla de Moulaï-Hafid est installée à Settaï, depuis vendredi à midi.

On a constaté depuis trois jours l'arrêt complet des rentrées d'indigènes dans Casablanca. On attribue ce fait à la présence de cette mehalla. On ne sait encore quel sera l'état d'esprit des tribus soumises en présence de ce fait nouveau.

La mehalla est commandée par un Khalifat de Moulaï-Hafid, sur la personnalité duquel on n'est pas fixé.

Le capitaine Berriau, commandant le goum, est parti pour Rabat, en mission, appelé par le général Liautey.

### Un combat sanglant

Un détachement parti d'Ouled-Sahia, comprenant cent cavaliers, a couché dans la nuit de jeudi à vendredi à Aghbal, menaçant le caïd des Beni-Khaled. Il avait l'intention de pousser chez les Angad, qui avaient ces derniers temps, montré de bonnes dispositions à l'égard des Français, et dont les campements s'étendent à une dizaine de kilomètres au nord-est d'Oudjda.

Afin d'empêcher les Ouled-Sahia d'agir sur les Angad, une reconnaissance française fut envoyée d'Oudjda. Cette reconnaissance s'établit à proximité des points d'Oulad-Sidi-Khalifa au nord d'Oudjda.

Les Ouled-Sahia ayant insulté les émissaires envoyés pour connaître leurs intentions et ayant menacé les tentes du caïd, le commandant, la reconnaissance prit ses dispositions de combat. Une fraction des Ouled-Sahia était encore en pourparlers avec nos goumiers, lorsqu'un coup de fusil fut tiré sur un spahi. Le détachement français riposta aussitôt et repoussa les Ouled-Sahia, qui se réfugièrent sur les pentes de Guerbois. Il se disposait à se retirer à son tour vers Oudjda, lorsqu'une fusillade éclata, venant des campements de Taïeb-Ali-Raba.

Une nouvelle action s'engagea, qui dura de 4 à 6 heures ; l'ennemi fut complètement repoussé, après avoir subi des pertes sérieuses ; il abandonna plusieurs cadavres dans la plaine. Nous avons eu deux spahis tués et deux tirailleurs blessés.

Le général Piquart, ministre de la guerre, après avoir conféré avec le président du Conseil, a télégraphié au commandant d'Oudjda de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité à Oudjda et dans ses environs.

### M. Chéron dans le Calvados

Dans le discours qu'il a prononcé au banquet de Courseulles, M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, a dit : « Républicains démocrates, nous sommes aussi des républicains patriotes, ceux-là ne sont pas des nôtres qui trouvent des prétextes pour ne point saluer le drapeau tricolore. »

L'armée n'est pas faite pour discuter, mais pour obéir. Sans l'ordre, sans la discipline, sans le respect de l'autorité légalement établie, il n'y a place que pour l'anarchie. Nous la réprouvons tous et saurons l'empêcher d'être. »

### La Conférence de La Haye

La première commission a continué pendant la matinée du 7 la discussion du projet d'arbitrage obligatoire, en

se basant sur le projet anglo-américain.

Les délégations de l'Argentine, du Nicaragua, du Venezuela, absentes lors du vote du principe de l'arbitrage obligatoire, samedi, ont déclaré que leur vote était affirmatif, portant ainsi la majorité à 33 voix.

L'article 16, reconnaissant que les réserves relatives à l'indépendance, à l'honneur et aux intérêts vitaux peuvent être écartées dans certains cas, a été adopté par 29 voix contre 9 et 2 abstentions.

M. Carlin (Suisse) a repoussé l'article. Les opposants sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Suisse, la Bulgarie, la Roumanie, la Grèce, la Turquie et la Chine. Les abstentions sont celles du Japon et du Luxembourg.

Les édiles parisiens à Londres

Le banquet donné au Guildhall par le lord maire en l'honneur des conseillers municipaux français, a eu lieu dans la grande salle des banquets, décorée pour la circonstance de drapeaux anglais et français. La table comprenait sept cents couverts.

« La corporation de Londres, a dit le lord maire au Conseil municipal de Paris, est redevable envers ce qu'on pourrait appeler les rois français d'Angleterre, Guillaume le Conquérant et ses successeurs, d'un grand nombre de ses privilèges, fait intéressant à noter en cette circonstance.

Il est à espérer que les sentiments les plus amicaux continueront à prévaloir entre les deux grandes capitales et que cette visite des citoyens de Paris sera le premier pas dans la voie du progrès et de l'amitié, et que l'échange d'aménités entre les deux nations et les deux capitales, cette entente cordiale si appréciée des deux côtés du détroit, continuera à la satisfaction mutuelle.

M. André Lefèvre, répondant à ce discours, déclare que lui et ses compatriotes ont retrouvé en venant à Londres un grand nombre d'amis personnels, et qu'au moment de leur départ, ils laisseront certainement derrière eux un grand nombre de nouveaux amis.

Paris a donné son adhésion loyale et sincère à l'entente municipale, et toute la France a ratifié l'entente cordiale. Lorsque Paris et la France forment des amitiés, ils les souhaitent fortes et durables. L'entente entre les deux peuples a devancé l'entente diplomatique.

« D'ailleurs, cette entente procède en réalité d'une communauté de vues et d'intérêts qui nous permet d'envisager l'avenir avec confiance et de nous consacrer aux œuvres profitables d'industrie et de paix. Les masses industrielles françaises et anglaises constituent un immense marché de quatre-vingts millions d'âmes, le plus riche du monde entier, et il n'est pas douteux que le développement croissant des relations entre les deux peuples, leur permettra d'en bénéficier chaque jour davantage.

On en verra d'ailleurs une manifestation l'année prochaine, à l'Exposition franco-britannique. Ce sera l'affirmation solennelle de nos relations mutuelles.

Je lève mon verre, dit M. Lefèvre, en terminant, au nom de Paris, à la glorieuse cité de Londres.

Le nouveau roi d'Annam

Le « Courrier Saïgonnais » vient d'apporter des détails sur l'abdication du roi d'Annam Than-Thai et l'avènement de son quatrième fils, Duy-Thân. On se souvient que le roi Than-Thai avait montré depuis longtemps des signes d'aliénation mentale avec délire homicide. On avait dû à

plusieurs reprises, l'interner dans son palais.

Pour mettre un terme à cette situation, qui n'avait déjà que trop duré, on obtint son abdication, et le 4 septembre dernier son successeur fut désigné.

Le nouveau roi Duy-Thân est âgé de huit ans. Le lendemain 5 septembre eurent lieu les cérémonies rituelles de son intronisation, en présence de M. Beau, gouverneur général, assisté de M. Leveque, résident supérieur.

Le petit roi, tenant à la main une tablette de jade, lut un discours où il remerciait le gouvernement français de ses bienfaits et de son appui. Le gouverneur général répondit par des vœux de long règne pour le roi et de prospérité pour l'Annam.

Puis au nom du gouvernement de la République, il déclara le reconnaître sur le trône et l'y conduisit, accompagné par le résident supérieur. La cérémonie terminée, le roi accompagna le gouverneur général jusqu'à la sortie de la salle du trône.

Le lendemain 6 septembre, Duy-Thân, accompagné des membres du conseil de régence et des hauts mandarins de la cour, rendit visite au gouverneur général. A un nouveau compliment du roi, M. Beau répondit en rappelant tout ce que la France a fait pour l'empire d'Annam, et ajouta que, pour que la tâche du protectorat puisse s'accomplir, il faut que les mandarins apportent de leur côté le concours le plus dévoué.

Les indécrottes d'un curé Actes de Vandalisme

L'administration municipale de Saumur vient d'adresser une plainte aux beaux-arts au sujet d'une grave affaire qui intéresse nos richesses artistiques. L'église de Nantilly possède de vieilles tapisseries d'Aubusson et de Beauvais d'une valeur inestimable. Le curé avait été proposé à leur garde par l'administration des beaux-arts, parce qu'elles sont classées comme objets historiques. Le curé a fait copier par des artistes trois des plus belles de ces tapisseries. Deux de ces calques coloriés ont été alors expédiés en Belgique à M. Chauvin, de Louvain. Le commissaire de police a saisi le troisième calque. Les dessinateurs travaillaient dans le patronage Saint-Joseph, où on transportait les modèles dont on masquait la disparition avec de fausses tapisseries. L'une d'elles manquait à la collection ; elle a été retrouvée à la sacristie dans un état lamentable. Elle était détériorée, et environ un mètre de l'intérieur avait été découpé avec des ciseaux. Cette découverte a causé une grosse émotion à Saumur. On assure que les plus belles tapisseries de la cathédrale d'Angers ont été copiées avant celles de Saumur par les mêmes personnes.

Petites Nouvelles

En Allemagne, le prix du pain subit une hausse considérable.

Dans sa dernière réunion, le Conseil fédéral de la Seine a décidé de présenter au Conseil national du parti socialiste une demande de contrôle contre MM. Basly, Goniaux et Lamendin, députés, qui reçurent à Liévin M. Briand.

Trente-deux sur trente-six des jurés qui ont siégé aux assises de l'Oise, réunis hors session, ont émis un vœu demandant le maintien effectif de la peine de mort, tant que la loi actuelle ne sera pas abrogée.

Le vapeur « San José », venant de Panama, apporte la nouvelle que l'armée du Honduras a récemment capturé Acajutla après avoir battu l'armée du San-Salvador.

Le départ le plus important des conscrits de Paris a eu lieu mardi. A la seule gare de l'Est, près de 4.000 se sont embarqués. Pour réprimer toute manifestation, un service d'ordre avait été établi qui n'a pas eu du reste à intervenir.

Le jury de la Seine a condamné à 15 ans de travaux forcés et vingt ans d'interdiction de séjour le nommé Law qui, on s'en souvient, tira place de la République, sur l'armée.

CHRONIQUE LOCALE

La rentrée des « bleus »

Les bleus sont rentrés : depuis deux jours ils sont en caserne, habitués à leur nouvel uniforme, presque familiers avec le fournil et le paquetage et connaissant déjà les indispensables trucs pour vivre en paix avec les « pierrots ».

Et cette rentrée en caserne s'est faite sans bruit, à Cahors : pas de vaines et sottes manifestations comme celles dont les journaux se font l'écho dans certaines villes. Pas de provocations stupides et d'injures à l'adresse de qui que ce soit.

Les bleus que le 7<sup>e</sup> a recueillis sont rentrés, certainement sans manifester un vif enthousiasme pour la nouvelle vie qu'ils allaient vivre, mais dans tous les cas sans tumulte, sans proférer de ces clameurs haineuses qui ne font qu'exciter et irriter ceux-là même qui les profèrent.

Les bleus, à Cahors, ont été sages ; et, après tout, à quoi auraient abouti une manifestation quelconque ? quelle portée auraient pu avoir des clameurs violentes ?

A faire punir quelques manifestants trop exaltés, tout au plus, car certes l'on sait trop que les manifestations ne rapportent guère à ceux-là qui les font.

Les bleus étaient convoqués : qu'ils orient, qu'ils rient, c'était le même prix : il leur fallait répondre à l'appel. Et c'est bien ce que se sont dit tous ces jeunes conscrits aujourd'hui habitants de notre ville qui, certes, est très heureuse de les posséder.

Mérite agricole

Dans la promotion du Mérite agricole, parue aujourd'hui à l'Officiel, nous relevons les noms de nos compatriotes de Figeac, M. Durand, promu au grade d'Officier et de M. Nozières, promu au grade de Chevalier.

Brevet élémentaire

Sont définitivement reçus : Mlles Bach Marie-Marthe, Coldefy, Delsac, Doumeyrens, Fabre, Lagarde, Lavergne, Maury, Ségalar, Teste, Teysse, Valat.

Circulaire préfectorale

M. le Préfet du Lot adresse aux Maires du département la circulaire suivante :

Aux termes de l'article 9 de la loi du 9 décembre 1905 et de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1907, les biens des établissements ecclésiastiques non grevés d'une affectation étrangère à l'exercice du culte doivent être attribués par décret aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance situés dans les limites territoriales de la circonscription ecclésiastique intéressée.

En vue de l'application de ces dispositions, je vous prie de me faire parvenir les dossiers relatifs aux demandes d'attribution que les établissements d'assistance ou de bienfaisance de votre commune peuvent être appelés à présenter.

Ces dossiers devront comprendre les pièces suivantes :

1<sup>o</sup> La délibération (établie en double exemplaire) par laquelle l'établissement éventuellement attributaire formulera sa demande et s'engagera à prendre à sa charge les dettes contractées par l'ancien établissement ecclésiastique ou afférentes aux biens attribués ;

2<sup>o</sup> La copie des derniers budgets primitif et additionnel et du dernier compte financier de l'établissement attributaire ;

3<sup>o</sup> Un état, certifié conforme, de l'actif et du passif du dit établissement ;

4<sup>o</sup> La délibération (également établie en double exemplaire) par laquelle le Conseil municipal aura donné son avis sur la demande d'attribution dont il s'agit ;

5<sup>o</sup> L'inventaire des biens attribués ;

6<sup>o</sup> La copie des titres de Rente sur l'Etat s'il en existe parmi les dits biens.

Ces deux derniers documents seront établis après vous être concerté avec M. le Receveur des Domaines, administrateur-sequestre, qui devra vous fournir l'état de l'actif et du passif et la consistance des biens qu'il a gérés.

Je dois vous faire connaître que les biens qui se trouvaient grevés d'une affectation étrangère à l'exercice du culte, affectation scolaire ou charitable, par exemple, feront l'objet d'une décision particulière et seront attribués, par décret, à des établissements publics ou d'utilité publique dont la destination est conforme à celle des dits biens. Seuls, les biens qui avaient une affectation purement cultuelle font l'objet des présentes instructions, et c'est sur eux que doit porter votre attention. Dans la majorité des cas, d'ailleurs, les patrimoines des anciennes messes et fabriques étaient exclusivement affectés au culte et il n'y a pas à distinguer, pour les demandes d'attribution, entre les biens grevés ou non de charges pieuses.

Lorsqu'il n'y a pas lieu à demande d'attribution, soit parce que les établissements ecclésiastiques supprimés ne possédaient aucun bien, soit parce que le passif se trouve supérieur à l'actif, vous devrez m'en aviser, par lettre, de façon à ce que je puisse contrôler la situation financière que vous me signalerez.

Un décret spécial devant intervenir pour statuer sur l'attribution des biens de chacune des anciennes églises, il est indispensable que dans les communes possédant plusieurs églises, il soit constitué autant de dossiers distincts qu'il existait d'établissements ecclésiastiques.

Certaines communes possédant, et un bureau de bienfaisance et un hospice ou hôpital, il serait désirable que les Commissions administratives de ces établissements s'entendissent pour fixer la part devant revenir à chacun d'eux et pour éviter, en tout cas, que l'universalité des biens attribuables ne soit revendiquée, à la fois, par les 2 établissements éventuellement attributaires.

J'appelle particulièrement votre attention, M. le Maire, sur l'importance que s'attache à ce que les dossiers de ces affaires me soient transmis, le plus tôt possible, régulièrement établis.

Le Préfet du Lot, E. LERBOURG.

Société agricole et industrielle

La Société Agricole et Industrielle du Lot, se réunira le samedi 12 octobre 1907, à 8 heures précises du soir, dans le lieu ordinaire de ses séances, au Conservatoire, rue du Lycée.

Ordre du jour :

1<sup>o</sup> Lecture du procès-verbal ;

2<sup>o</sup> Présentation et admission de nouveaux membres ;

3<sup>o</sup> Rapports sur le concours des vignobles et autres concours ;

4<sup>o</sup> Communications diverses ;

5<sup>o</sup> Communication de M. Cahier sur le résultat des analyses complètes de vin de la récolte 1906.

Théâtre de Cahors

Nous aurons la semaine prochaine une représentation de la tournée BARET avec BARET lui-même.

L'excellent comique interprétera deux œuvres charmantes qui comptent parmi les plus grand succès parisiens de l'année.

1<sup>o</sup> Les Plumes du Geni, comédie en 3 actes de M. Jean Jullien.

2<sup>o</sup> Le Cultivateur de Chicago, pièce humoristique en 2 actes, de M. Timmory, d'après la nouvelle de Marc Twain.

Nous reviendrons sur ce spectacle qui ne peut manquer de piquer très vivement la curiosité de tout ceux qui s'intéressent au mouvement littéraire de notre époque.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 9 octobre 1 h. 45 s.

A la Commission du budget

M. Berteaux président de la Commission du budget, est venu dans la matinée entretenir M. Clemenceau de la situation financière et des travaux de la Commission du budget. Il a eu un entretien dans l'après-midi avec M. Cailiaux, ministre des finances.

La Commission du budget reprendra probablement son travail lundi prochain.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 10 octobre 1 h. 20 s.

Conseil des ministres

Les ministres réunis ce matin à Rambouillet ont suspendu la séance pour déjeuner : ils ont repris la séance dans l'après-midi.

Les ministres ont examiné la situation des départements inondés.

La rentrée des Chambres

Les ministres ont fixé la rentrée des Chambres au 22 octobre.

Prochain Conseil des ministres

Le prochain Conseil des ministres aura lieu le 17 octobre à Rambouillet.

Bombardement d'Oudjda

Un télégramme officiel d'Oudjda confirme qu'un détachement français est allé bombarder le village où étaient réfugiés les Marocains ayant attaqué la reconnaissance française.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Montcuq

La pluie. — Depuis déjà une dizaine de jours, la pluie n'a cessé de tomber sans discontinuer. Bienfaisante au début, l'humidité depuis longtemps réclamée par nos cultivateurs, ne va pas tarder à être maudite par eux.

Les vandanges sont par son fait difficiles et retardées. Le chasselas qui, on le sait, est une importante ressource pour notre contrée, ne peut être cueilli et risque de pourrir sur pied.

Un peu de soleil ferait bien notre affaire. Serons-nous exaucés ?

MODESTE MIGNON

Par H. DE BALZAC

En ce moment Modeste suivait de Canalis qui venait de perdre, sortit avec son père et Mme Dumay, pour respirer l'air d'une nuit étoilée. Pendant que sa fille se promenait avec le poète, Charles Mignon, se détacha d'elle pour venir auprès de La Brière.

— Votre ami, monsieur, aurait dû se faire avocat, dit-il en souriant, et regardant le jeune homme avec attention.

— Ne vous hâtez pas de juger un poète avec la sévérité que vous pourriez avoir pour un homme ordinaire, comme moi par exemple, monsieur le comte répondit La Brière. Le poète à sa mission. Il est destiné par sa nature à voir la poésie des questions, de même qu'il exprime celle de toute chose ; aussi là où vous le croyez en opposition avec lui-même, est-il fidèle à sa vocation. C'est le peintre faisant également bien une madone et une courtisane. Molière a raison dans ses personnages de vieillards et dans ceux de ses jeunes gens, et Molière avait certes le jugement sain. Ces jeux de l'esprit, corrompeurs chez les hommes secondaires, n'ont aucune influence sur le caractère chez les vrais

grands hommes.

Charles Mignon serra la main à La Brière en lui disant :

— Cette facilité pourrait néanmoins servir à se justifier à soi-même des actions diamétralement opposées surtout en politique.

— Ah ! mademoiselle, répondait en ce moment Canalis d'une voix câline à une malicieuse observation de Modeste, ne croyez pas que la multiplicité des sensations ôte la moindre force aux sentiments. Les poètes, plus que les autres hommes, doivent aimer avec constance et foi. D'abord ne soyez pas jalouse de ce qu'on appelle la Muse. Heureuse la femme d'un homme occupé ! Si vous entendiez les plaintes des femmes qui subsistent le poids de l'oisiveté des maris sans fonction ou à qui la richesse laisse de grands loisirs, vous sauriez que le principal bonheur d'une Parisienne est la liberté, la royauté chez elle. Or, nous autres, nous laissons prendre à une femme le sceptre chez nous, car il nous est impossible de descendre à la tyrannie exercée par les petits esprits. Nous avons mieux à faire... Si jamais je me mariais, ce qui je vous le jure, est une catastrophe très éloignée pour moi, je voudrais que ma femme eût la liberté morale que garde une maîtresse et qui peut-être est la source où elles puisent toutes les séductions.

Canalis déploya sa verve et ses grâces

en parlant amour, mariage, adoration de la femme en controversant avec Modeste jusqu'à ce que M. Mignon, qui vient de rejoindre, eut trouvé dans un moment de silence l'occasion de prendre sa fille par le bras et de l'amener devant Ernest à qui le digne soldat avait conseillé de tenter une explication.

— Mademoiselle, dit Ernest d'une voix altérée, il m'est impossible de rester sous le poids de votre mépris. Je ne me défends pas, je ne cherche pas à me justifier, je veux seulement vous faire observer qu'avant de lire votre flatteuse lettre adressée à la personne et non plus au poète, la dernière enfin, je voulais et je vous l'ai fait savoir par un mot écrit du Havre, dissiper l'erreur où vous étiez.

Tous les sentiments que j'ai eu le bonheur de vous exprimer sont sincères. Une espérance a lui pour moi quand à Paris, monsieur votre père s'est dit pauvre ; mais, maintenant, si tout est perdu, si je n'ai plus que des regrets éternels, pourquoi resterai-je ici où tout est supplice pour moi ?... Laissez-moi donc emporter un sourire de vous, il sera gravé dans mon cœur.

— Monsieur, répondit Modeste qui parut froide et distraite, je ne suis pas la maîtresse ici ; mais, certes, je serais au désespoir d'y retenir ceux qui n'y trouvent ni plaisir ni bonheur.

Quelques instants après tous les personnages de cette scène domestique de nouveau réunis au salon, furent assez surpris de voir Modeste assise auprès du duc d'Hérouville, et coquetant avec lui comme aurait pu le faire la plus rusée Parisienne ; elle s'intéressait à son jeu, lui donnait les conseils qu'il demandait, et trouva l'occasion de lui dire des choses flatteuses en élevant le hasard de la noblesse sur la même ligne que les hasards du talent et de la beauté. Canalis savait ou croyait savoir la raison de ce changement, il avait voulu piquer Modeste en traitant le mariage de catastrophe et en s'en montrant éloigné ; mais, comme tous ceux qui jouent avec le feu, ce fut lui qui se brula. La fierté de Modeste son dédain alarmèrent le poète, il revint à elle en donnant le spectacle d'une jalousie d'autant plus visible qu'elle était jouée. Modeste, implacable comme les anges, savoura le plaisir que lui causait l'exercice de son pouvoir, et naturellement elle en abusa. Le duc d'Hérouville n'avait jamais connu pareille fête : Une femme lui souriait ! A onze heures du soir, heure indue au Chaleat, les trois prétendus sortirent, le duc en trouvant Modeste charmante, Canalis en la trouvant excessivement coquette, et La Brière, navré de sa dureté.

Pendant huit jours l'héritière fut avec ses trois prétendus ce qu'elle avait été durant cette soirée, en sorte que le poète

parut l'emporter sur ses rivaux, malgré les boutades et les fantaisies qui donnaient de temps en temps de l'espoir au duc d'Hérouville. Les irrévérences de Modeste envers son père, les libertés excessives qu'elle prenait avec lui ; ses impatiences avec sa mère aveugle en lui rendant comme à regrets ces petits services qui naguère étaient le triomphe de sa piété filiale, semblaient être l'effet d'un caractère fantasqué et d'une gaieté tolérée dès l'enfance. Quand Modeste allait trop loin, elle se faisait de la morale à elle-même, et attribuait ses légèretés, ses incartades, à son esprit d'indépendance. Elle avoua au duc et à Canalis son peu de goût pour l'obéissance, et la regardait comme un obstacle réel à son établissement, en interrogeant ainsi le moral de ses prétendus, à la manière de ceux qui trouvent la terre pour en ramener de l'or, du charbon, du tuf ou de l'eau.

— Je ne trouverai jamais, disait-elle la veille du jour où l'installation de la famille à la Villa devait avoir lieu, de mari qui supportera mes caprices avec la bonté de mon père, qui ne s'est jamais démentie, avec l'indulgence de mon adorable mère.

— Vous avez plus d'esprit et de réputation qu'il n'en faut pour discipliner un mari, dit Canalis en riant.

Modeste sourit comme Henri IV dut sourire après avoir révélé, par trois réponses à une question indiscrète, le caractère de ses trois principaux ministres à un ambassadeur étranger.

Le jour du dîner, Modeste, entraînée par la préférence qu'elle accordait à Canalis, se promena longtemps seule avec lui sur le terrain sableux qui se trouvait entre la maison et le boulingrin orné de fleurs. Aux gestes du poète, à l'air de la jeune héritière, il était facile de voir qu'elle écoutait favorablement Canalis ; aussi les deux demoiselles se rouvrirent-elles interrompre ces scandaleux tête-à-tête ; et, avec l'adresse naturelle aux femmes en semblable occurrence, elles mirent la conversation sur la cour, sur l'éclat d'une charge de la couronne, en expliquant la différence qui existait entre les charges de la couronne et celles de la couronne ; son duc et son père, et elle se fit à elle-même des reproches de ne pas s'adresser à son orgueil et lui montrant une des plus hautes destinées à laquelle une femme pouvait alors aspirer.

(A suivre)

longtemps, que Jacques Bonhomme doit patiemment essayer. Il commence à s'impatienter; gare à l'explosion! Il n'est pas à la merci de votre bêtise. Continuez à user la corde, il saura sans tarder dignement la remplacer; mais nous aurons probablement l'occasion de remplir de longues colonnes en attendant une plus belle revanche.

(Un groupe de parents prêts à agir).

## Arrondissement de Figeac

### Puybrun

**Suspension du Maire.** — « Les réactionnaires de mauvaise foi font courir le bruit que notre maire a été suspendu simplement parce qu'il n'avait pas assisté au banquet du 22. Décidément ils prennent les électeurs pour plus simples qu'ils ne sont, mais ceux-ci savent bien que nous ne sommes plus à l'époque où on révoquait les maires pour délit d'opinion, et ils ne doutent pas que, pour suspendre le nôtre, qui (d'après lui), a le bras si long! déjeune et dîne chaque jour avec des gouvernants, a des cousins ministres! etc., etc., il faut qu'il ait bien souvent mérité la révocation. Ah oui! il l'a méritée bien des fois depuis la mort du regretté M. Nuville! Notre oisif ne connaît d'autres loix que son bon vouloir, et les nombreuses fautes qu'on lui reproche font un dossier d'une telle épaisseur qu'il nous est impossible de les énumérer toutes ici. Les journaux républicains les ont signalées en leur temps; par deux fois seulement il a tenté de répondre, et mal lui en a pris. Ses contre-vérités ne pouvant être une réponse victorieuse aux faits précis énumérés et sa longue lettre seule de 3 mars méritant mieux que la suspension! »

» Entre autres faits :  
» Deux fois en un an il fait des élections sans faire publier l'arrêté de convocation des électeurs et ces deux élections sont annulées — naturellement.

» Les séances du conseil municipal ne reçoivent aucune publicité, leur compte rendu n'est jamais affiché; par ces motifs l'annulation de celle du 5 août fut demandée et, malgré cela, elle fut mise à exécution le lendemain, en dépit de l'article 88 de la loi du 5 avril 1884 qui prescrit : « Les délibérations ne sont exécutoires qu'un mois après le dépôt qui en a été fait à la sous-préfecture ».

» En 1906, le bureau de bienfaisance comme un ordonnateur, mais le maire signe tous les bons, et en 1907, il n'y a ni vice-président, ni secrétaire, ni ordonnateur : messieu le maire cumule, il régné en maître et ne consulte même pas son bureau sur certaines demandes d'assistance aux vieillards, demandes qu'il présente directement au conseil municipal.

L'énumération de toutes ses fautes serait fastidieuse; à force de dire : « Je suis le seul maître », notre très illustre, très intéressant et très distingué maire, avait fini par le croire, et il était grand temps qu'on lui prouva qu'il n'était qu'un citoyen semblable au commun des citoyens. »

Jasques BONHOMME.

P. S. — Par la faute de M. le maire, notre commune était, depuis le 30 septembre, sans local pour les écoles laïques de filles, mais nous apprenons que le nouveau propriétaire de l'ancien local a bien voulu laisser sa maison à la disposition de M. le préfet jusqu'au 31 décembre.

J. B.

### Figeac

**Collège.** — M. Amédée Carrière, du collège de Figeac, vient d'être admis à l'école des apprentis mécaniciens de Lorien. Cet élève avait suivi pendant trois ans les cours à la préparation des arts et métiers.

### Félicitations.

**Automobile en panne.** — Dans l'après-midi de dimanche, vers six heures, une auto remontant le quai Legendre, à une vitesse un peu exagérée n'a pu prendre le tournant du pont Gambetta et s'est échouée sur le trottoir. L'arrêt de la bordure du trottoir a crevé le caoutchouc de la première roue de gauche et a heureusement terminé l'échouement sur place de l'auto. C'est grâce à cette circonstance qu'aucun accident de personnes ne s'est produit, car à ce moment-là il n'y avait pas mal de monde à l'angle du pont. On ne saurait trop recommander aux chauffeurs de modérer la vitesse quand ils rentrent en ville.

### Lissac

**Fête patronale.** — Nous avons déjà donné le programme des fêtes que la jeunesse de notre commune organise pour les 12, 13 et 14 octobre courant. La commission a décidé, à raison du défoncement des routes par la persistance des pluies, de supprimer la course de bicyclettes qui y figurait.

Cette course sera remplacée par un brillant feu d'artifice qui sera tiré dans la soirée de dimanche.

### La Commission.

**St-Laurent-les-Tours**  
**Mort subite.** — Le nommé Léon Anguirande, jeune soldat de la classe 1906, de Latouille-Lentillac, devait rejoindre le régiment stationné à Agen, où il avait

été incorporé. Il s'était rendu, hier soir, chez son oncle, Larribe, métayer de M. Lescure, au hameau de Barry-Bas, commune de Saint-Laurent-les-Tours, afin d'y faire ses adieux. Accompagné par son cousin, à peine avait-il fait deux cents mètres de parcours, qu'il sentit ses jambes fléchir, et il dit à son compagnon de le soutenir afin de l'empêcher de tomber. Son cousin le voyant dans cette situation, l'engagea à retourner à la maison. Ce n'est qu'avec grand-peine que son cousin parvint à le reconduire à son domicile, où, en arrivant et à peine assis, il a rendu le dernier soupir.

M. le docteur Darnis, prévenu en toute hâte, s'est rendu à la maison Larribe, mais il n'a pu que constater le décès. Il a déclaré qu'il avait succombé à la suite d'albuminurie.

La gendarmerie, avisée, a fait les constatations d'usage en pareil cas. On juge du désespoir de ses parents, qui ont été prévenus avec tous les ménagements nécessaires.

Le corps de Léon Anguirande sera transporté chez ses parents, où l'inhumation aura lieu.

### Saint-Céré

**Cheval emporté.** — Lundi soir, vers quatre heures et demie, M. Laganne, meunier au moulin de Terrou, après avoir terminé sa foire, chargeait sa charrette dans un coin de la place. Après avoir attelé et mis quelques sacs de blé sur le véhicule, ayant omis de mettre la sous-ventrière, la charrette a basculé. Le cheval, pris de peur, a pris la fuite entraînant son maître derrière. Après avoir parcouru quelques mètres, il est allé se jeter dans des marchandises étalées sur la place, appartenant à M. Pélerin, quincaillier, où il s'est heureusement arrêté, après avoir torqué une lame de fer, cassé une bascule romaine. Les dégâts matériels peuvent s'évaluer de 50 à 60 francs.

M. Laganne, tout heureux que sa monture ne soit pas allée plus loin, a prié M. Pélerin de lui présenter le montant de la casse le 22 prochain, jour de la prochaine foire, qu'il le lui solderait.

**Notre foire.** — La foire a été assez importante, nos marchés étaient bien approvisionnés. Les affaires ont été lentes sur le foirail. Néanmoins, quelques affaires se sont traitées. En voici les principaux cours :

Place de la République. — Les veaux de lait pour la boucherie ont subi une augmentation sur les cours précédents : ils se sont vendus entre 1 franc et 1 fr. 20 le kilo ; les bœufs gras, 34 fr. les 50 kilos ; les bœufs d'attelage, de 500 à 800 fr. la paire ; les bœufs d'élevage, de 350 à 450 fr. la paire ; les vaches, 400 fr. la paire ; les génisses, 300 fr. ; les porcs gras, de 53 à 64 fr. les 50 kilos ; les porcelets, de 25 à 35 fr. la pièce.

Halle au blé. — Le blé s'est payé 18 francs ; le seigle 14 fr. ; les pommes de terre, de 3 fr. 50 à 4 fr. 50, le tout l'hectolitre ; les raisins chasselas se sont payés 20 centimes le demi-kilo ; les châtaignes, 6 fr. le sac de 80 litres.

Place de l'Eglise. — Les poulets de 2 à 3 fr. la pièce ; les poulets, 1 fr. 50 le kilo ; les canards, 4 fr. 50 la paire ; les lapins domestiques, de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 la pièce ; les pigeons, 90 cent., la paire ; les œufs, 90 cent., la douzaine.

Gibier. — Les lièvres, 2 fr. le kilo ; les lapins de garenne, 1 fr. 75 ; les perdreaux rouges, 2 fr. la pièce ; les perdreaux gris, 1 fr. 75 la pièce.

Place Gambetta. — Les moutons gras pour la boucherie se payent entre 28 et 35 fr. la pièce ; les moutons pour l'élevage de 15 à 22 fr. la pièce.

## Arrondissement de Gourdon

### Gourdon

**Obsèques.** — Samedi matin ont eu lieu, au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de Mme Jarlan, décédée à Mailhol, après quelques jours de maladie.

Le deuil était conduit par M. Jean Jarlan, mari de la défunte ; M. Talou, percepteur à Toulouse, Conseiller général de St-Géry, et M. Pébayre, propriétaire, ses cousins.

En cette pénible circonstance, nous prions M. Jarlan et sa famille d'agréer nos plus sincères condoléances.

**Réunion des huissiers.** — L'assemblée générale annuelle des huissiers de notre arrondissement aura lieu le dimanche 13 octobre courant, à Gourdon.

### Souillac

**Conseil Municipal.** — Séance du 6 octobre. — Présidence de M. Malvy, maire. M. Lestrade, secrétaire.

L'enquête au sujet du square n'ayant soulevé aucune protestation de la part des habitants, M. le Maire invite le Conseil à se rendre à l'ancien immeuble Dufour pour lui donner connaissance d'un nouvel aménagement du square projeté.

M. l'Architecte communal et M. Marcel Bessières, horticulteur, accompagnent les membres du Conseil sur les lieux.

Après cette visite, le Conseil rentre en séance, et, à l'unanimité, vote le projet

et charge M. Bessières de l'exécution du travail, qui devra être fait immédiatement.

M. le Maire propose au Conseil de vendre les arbres du jardin de l'ancienne cour des sœurs de Nevers à l'adjudication. Le Conseil accepte cette proposition et décide que le public en sera informé à temps.

M. l'Architecte communal communique au Conseil le nouveau plan de ville rectifiant l'alignement de la place Juillet. D'après ce projet, la place se trouverait avoir les dimensions suivantes : vingt-cinq mètres de long sur vingt-cinq mètres de large.

Le Conseil décide que ce plan sera soumis à l'enquête.

M. le Maire informe le Conseil qu'il a été alloué par le ministre de l'Agriculture, à la commune de Souillac, une somme de 1 594 fr. pour venir en aide aux agriculteurs nécessiteux qui ont subi des pertes pendant l'année 1906 pour grêle, sécheresse, inondation et ouragan.

M. le Maire ajoute qu'il a fait faire une publication invitant les agriculteurs nécessiteux sinistrés à se rendre à la Mairie pour y indiquer les dommages qu'ils ont subis du fait de ces sinistres, et que quinze d'entre eux seulement se sont présentés.

M. le Maire croit que le nombre des cultivateurs qui ont subi des pertes est supérieur de beaucoup au nombre des personnes qui se sont rendues à la convocation, qu'il est utile d'en faire une deuxième invitation ces cultivateurs à se rendre le dimanche 13 courant, à deux heures du soir à la mairie, pour Souillac-banlieue, et le même jour à huit heures du soir, pour Souillac agglomération.

M. le Maire MM. les conseillers de la banlieue, présents à la séance, d'en donner connaissance aux intéressés de leur section, et que d'ailleurs, le garde-champêtre fera le nécessaire pour en informer les habitants de la campagne.

La publication à faire à nouveau informera les agriculteurs que s'ils ne répondent pas à la convocation, ils seront considérés comme non nécessiteux, et n'auront pas droit à la répartition.

M. le Maire donne connaissance d'une pétition des habitants du Port réclamant une boîte aux lettres. Le Conseil accepte cette proposition et vote le crédit nécessaire.

On vote une allocation de 10 francs pour chaque vieillard infirme secouru par le Bureau de bienfaisance.

Le Conseil accepte le bail du presbytère tel qu'il a été souscrit entre le Bureau de bienfaisance et M. Charles Bruel. Ce bail sera soumis à l'approbation préfectorale.

MM. Claret, Bayle, Darnal et Louis Laval sont désignés pour faire partie de la commission chargée de répartir les sommes allouées aux propriétaires porteurs des plus beaux lots de truffes sur nos marchés.

M. le Maire informe le Conseil que l'attribution de la somme nécessaire pour la construction du chemin de Galina est à la disposition de la commune.

La séance est levée.

**Etat civil de septembre.** — Naissances : Edmond Espécal, à Lafrière; Charles Bonnet, rue de l'Anneau; Gabrielle Meynen, rue de l'Hôpital; Marie-Louise Martine, place du Puits.

Mariage : Jean-Baptiste Léonard, maçon à Cazouls, canton de Carlux (Dordogne) et Antoinette Beune, sans profession à Souillac.

Décès : Antoinette Doval, épouse Antoine Barreau, sans profession à Souillac; Paul Taste, apprenti sabotier, 17 ans, route de Sarlat; François Roche, cultivateur, 24 ans, à Lafrière; Jean Bouthinaud, 2 mois, à Souillac; Alfred Thérézoul, 6 mois, au Port.

## Chez nos voisins

### Lot-et-Garonne

#### FUMEL

##### Obsèques civiles

Mardi soir à 5 heures ont eu lieu au milieu d'une affluence considérable, les obsèques civiles du citoyen Beyrie-Denis, un des membres fondateurs du jeune groupe de Libre Pensée, l'émancipation de Fumel-Monsempron.

Le défunt quoique jeune encore s'est éteint doucement, terrassé par une cruelle et longue maladie qui le minait depuis près de deux ans et l'empêchait depuis cette époque de vaquer à tout travail manuel.

La Société de Secours Mutuels La Fraternelle dont le défunt était membre, assistait au grand complet aux obsèques, de même que notre jeune groupe de Libre Pensée; à ces Sociétés, s'étaient joints bon nombre d'amis et camarades de travail du malheureux Beyrie.

Sur tous ces visages dignes et attristés se lisaient la sympathie et le respect que Beyrie, l'homme d'honneur, le républicain sincère, le libre penseur convaincu avait su conquérir, tant par la fermeté de son caractère, que par la droiture de toute sa vie.

Au cimetière notre camarade et ami Delbre, président du groupe de Libre Pensée à, en termes émus, dit ces quelques mots d'adieu au défunt :

Mesdames, Messieurs, Mes chers amis,

Je ne peux pas laisser se refermer cette tombe, sans dire un dernier adieu à celui qui fut un modèle dans la famille, un excellent camarade, et un courageux libre penseur.

La famille désolée qui, aujourd'hui pleure sa perte, a toujours été pour lui l'objet d'un dévouement sans bornes et d'une rare sollicitude; on l'a vu aux jours de grandes épreuves, quand une de ses proches fut atteinte d'une maladie qui ne pardonne pas, on l'a vu dis-je, gagner le jour, le pain de la famille, et la nuit, prodiguer ses soins à sa chère malade.

L'accomplissement d'une pareille tâche devait bientôt altérer sa santé, et aujourd'hui l'impitoyable mort vient de l'enlever à l'affection des siens.

Beyrie est mort, victime du devoir. Et nous, camarades, nous perdons un ami, un homme dont la bonté était la marque.

Vous savez combien le chemin de son cœur était facile, comme il était largement ouvert à tous ceux qui l'approchaient. Sa bonté était si grande, qu'elle n'a été émue, ni par la peine, ni par la maladie.

Beyrie trouvait, semble-t-il à être bon une compensation à tous ses malheurs.

J'ai déjà dit qu'il était fort. Il est mort sans effroi avec une résignation admirable.

Pas une plainte, pas une crainte, la satisfaction du devoir accompli remplissait toute son âme.

Elle lui a suffi. N'est-ce pas la plus belle récompense à laquelle puisse aspirer un homme de Raison.

Beyrie est mort en libre penseur, et ses souffrances physiques n'avaient altéré en rien sa forte volonté, preuve, la résistance qu'il a fait à une certaine pression de la dernière heure.

Que son exemple vive au milieu de nous, que son courage devienne le nôtre.

Qu'il me soit permis d'adresser au camarade regretté le suprême adieu; et à sa veuve, et à sa famille mes sympathiques condoléances.

Au nom des Libres penseurs de France. Au nom de tes camarades du groupe de Fumel, Beyrie, Adieu.

Puisse les marques d'estime et de sympathie manifestées en cette circonstance être un adoucissement aux maux cruels ressentis par cette famille si éprouvée, que nous prions de vouloir bien accepter nos sincères compliments de condoléances.

#### Succès scolaires

Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote Louis Tannays, élève à l'école de commerce et d'industrie d'Agen vient de subir avec succès les épreuves des examens des bourses départementales destinées à cette école. Une demi-bourse a été accordée.

Nos sincères félicitations au jeune lauréat.

#### Ouvroir Communal

Les jeunes filles, qui ont prêté leur gracieux concours pour le concert de charité, ainsi que celles qui désiraient faire partie de l'ouvroir sont priées de se rendre à la Mairie, dimanche 13 courant, à quatre heures du soir, pour le compte rendu de la situation financière et le renouvellement du bureau pour 1907-1908.

La Présidente :  
Palmyre FLOTAT.

#### Avenir du Proletariat

Le Comité d'Agen a décidé d'offrir, le 10 novembre prochain, à M. Cels, récemment élu vice-président de la Société, un banquet départemental sous la Présidence de M. Palon, conseiller à la Cour d'Appel d'Agen, président d'honneur du Comité de Villeneuve-sur-Lot. Ce banquet sera précédé d'une conférence dans la salle des fêtes de la Mairie d'Agen et suivie d'un bal. Les membres du Comité de Fumel qui désirent prendre part à cette fête peuvent déjà se faire inscrire chez M. Laville, président; M. Mouly, vice-président; M. Vitrac René, trésorier et M. Lespoerbusque, secrétaire. Le prix du banquet sera de 3 fr. 50 pour les hommes et 3 fr. pour les dames.

## LA MUTUELLE DE FRANCE ET DES COLONIES

Primitivement autorisée par quatre décrets successifs du Président de la République, cette importante Société d'Assurances Mutuelles sur la Vie constitue à tous en quinze ans avec garantie en cas de décès, un Capital espèces, permettant la création d'une Dot, d'une Retraite, d'un Héritage, par versements depuis 6 francs par mois faits pendant quatorze ans seulement.

La Mutuelle de France et des Colonies, Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat, a réalisé pendant les douze derniers mois écolés 108 millions, 836.800 francs de souscriptions nouvelles dans ses Branches Vie et Décès, ce qui porte à 567 millions 771.690 francs le montant total des souscriptions réalisées par elle depuis sa fondation en 1896.

Tous renseignements sont adressés gratuitement sur demande par le Siège Social, Place de la République à Lyon, ou par la Direction Divisionnaire à Tarbes, 20, rue de Haras.

# RÉCLAMEZ

## "le Pêcheur avec la morue"

marque de fabrique de la Scott, la seule Emulsion capable de guérir

ASTHME, BRONCHITE, FLUXION DE POITRINE, RHUME TENACE, ESSOUFFLEMENT, AFFECTIONS DES POUMONS, MAUX DE GORGE, AMYGDALITE.

Epargnez-vous des souffrances, sauvegardez votre existence, en prenant de

# L'Emulsion Scott

à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude, si hautement recommandée par les Docteurs qui connaissent tous la perfection de sa formule.



Marque déposée Emulsion avec cette marque Pêcheur avec morue du producteur Scott

Prix unique en toutes pharmacies: 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi.

Les vertus curatives de la Scott résultent de la grandissime pureté des ingrédients employés et des soins minutieux apportés à sa fabrication. Ce serait donc une fausse économie d'acheter des émulsions à bas prix, mal préparées, qui ne vous guériraient pas. Echantillon franco contre 0.50 de timbres adressés à L'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

## MARCHÉS AUX PRUNES

Prayssas (Lot-et-Garonne), 8 octobre. Apport 500 quintaux environ. Vente très active sur les petits fruits; assez lente sur les gros. Voici les cours : Les 40-44 fruits au demi-kilo, de 53 à 55 francs; les 50-54, de 46 à 48 francs; les 60-64, de 43 à 45 francs; les 70-74, de 40 à 42 francs; les 80-84 de 36 à 38 fr.; les 90-94, de 32 à 34 francs; les 100-104, de 28 à 30 francs; les 110-114, de 25 à 26 francs; les 120-124, de 20 à 22 francs, menu fretin, de 16 à 18 francs, le tout les 50 kilos.

Duras (Lot-et-Garonne), 8 octobre. — Apport, de 1500 à 1800 quintaux. Vente active. Voici les cours : Les 40-44 fruits au demi-kilo, de 53 à 56 francs; les 50-54, de 46 à 49 francs; les 60-64, de 44 à 46 francs; les 70-74, de 40 à 42 francs; les 80-84, de 36 à 38 francs; les 90-94, de 32 à 34 francs; les 100 fruits, de 28 à 30 francs; les 110-114 de 24 à 26 francs les 120, de 20 à 21 francs; fretin, de 14 à 17 francs, le tout les 50 kilos.

## LE RETOUR D'AGE

L'Élixir de Virginie Nyrdahl qui guérit les varices, la phlébite, le varicocèle, les hémorroïdes est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge; hémorragies, congestions, vertiges, étourdissements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation, Nyrdahl, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Envol gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature de garantie Nyrdahl.

## Bibliographie

On ne saurait trop recommander à tous ceux qui aiment les jolis journaux illustrés d'acheter le Magazine illustré

### « Madame et Monsieur »

qui est incontestablement la plus jolie revue que se publie actuellement.

Le numéro ne coûte que 40 centimes et l'abonnement qui ne coûte que 10 francs par an est immédiatement remboursé par de très jolies primes et par un bon qui permet à l'Abonné de se faire photographier gratuitement chez les meilleurs photographes, dans plus de quarante villes de France et à l'étranger.

## LA HERNIE

M. A. CLAVERIE  
Le Renommé Spécialiste de Paris de passage à CAHORS

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que M. A. CLAVERIE, le grand Spécialiste de Paris, sera demain à CAHORS.

Aussi nous ne saurions trop engager tous ceux qui sont atteints de Hernies, Efforts, Déplacements d'organes, etc., à profiter du séjour parmi nous de cet éminent Praticien pour aller lui rendre visite, assurés qu'ils sont de trouver, grâce à la merveilleuse efficacité de la méthode dont il est le créateur, un soulagement immédiat à leurs infirmités.

M. A. CLAVERIE recevra de 9 h. à 5 h. et fera lui-même l'application de l'appareil convenant à chaque cas qui lui sera soumis à :

CAHORS, Samedi 12 Octobre, Hôtel des Ambassadeurs.

## Bulletin Financier

Paris 9 octobre.

La tendance est aujourd'hui à la baisse. Le Rio Tinto est le premier atteint; il perd dès le début de la séance une quarantaine de francs. Le Conseil des Directeurs vient cependant de fixer à 47 schillings 6 par action ordinaire l'acompte de dividende.

La Rente française sous l'influence d'offres nombreuses fléchit à 94,17.

Les fonds russes sont hésitants : le 5 0/0 nouveau termine à 90,95 et le Consolidé à 75,80.

L'Italien se tient à 101,50; l'Extérieure espagnole est lourde à 91,95. Le Portugais reste à 65,35 et le Turc, à 92,52.

Dans le compartiment des Etablissements de crédit, nous retrouvons la Banque de France à 4.123. La Banque de Paris recule à 1.443 et le Crédit Lyonnais à 1.151.

Les Chemins français sans variations marquées se négocient : le Lyon à 1.363, le Nord à 1.768 et l'Orléans à 1.353.

Sur le marché en Banque, la Capillita a des demandes à 71 francs.

## AVIS

Mademoiselle SALOMON ouvrira vers le 15 Octobre, un Cours pour les jeunes filles et fillettes, rue Gustave Larroumet n° 5.

S'adresser pour tous renseignements rue Hautesserre n° 7.

### Le sujet de la conversation générale à Agen

Les habitants d'Agen ne sont pas des étrangers pour nous et ce qui les intéresse, nous intéresse aussi. Le fait suivant éveillé en ce moment beaucoup d'intérêt chez eux.

Mme M. Turrou, 17, rue d'Alsace-Lorraine, à Agen, nous dit :

« C'est avec plaisir que je recommande les Pilules Foster pour les Reins, qui en une dizaine de jours m'ont fait tellement de bien qu'il me semble aujourd'hui avoir retrouvé une nouvelle vie. Depuis ma plus tendre enfance je me souviens avoir toujours un peu souffert des reins; c'était ma partie faible; mais ces deux dernières années j'ai été reprise à plusieurs fois de crises si aiguës que j'avais dû interrompre mon travail. Je n'avais plus de sommeil; je manquais d'appétit, j'avais d'épouvantables maux de tête, souvent des étourdissements. J'étais toujours lasse et j'éprouvais une telle fatigue dans les jambes que je n'avais plus aucun goût pour quoi que ce soit, j'étais désolée de me voir toujours souffrir et malgré tous les soins et les remèdes employés je m'affaiblissais; j'étais devenue anémique quand une amie me raconta qu'elle avait fait usage des Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Orliac, à Cahors, avec une entière satisfaction. Je les essayai aussitôt et fus très contente au bout de quelques jours de me sentir plus à l'aise. A mesure que je continuais le traitement, je me sentais plus forte, je me mouvais plus librement et mes maux disparaissaient peu à peu. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

Un médecin de grande réputation a déclaré un jour que la maladie des reins (nephros) était la plus fatale de toutes les maladies après la tuberculose. La raison en est que les symptômes de la maladie des reins sont le plus souvent négligés ou confondus avec d'autres maladies pendant que le mal de reins augmente de plus en plus et n'étant pas observé, se complique jusqu'à ce qu'il devienne enfin profondément enraciné. Méfiez-vous donc du moindre symptôme du mal dans les reins; agissez aujourd'hui pendant qu'il en est temps encore car peut-être demain sera-t-il trop tard.

Exigez bien les véritables Pilules Foster pour les Reins dont l'efficacité est universellement connue; elles sont uniques dans leur genre; surtout ne vous laissez pas substituer une imitation avec un nom plus ou moins approchant. On peut se les procurer dans toutes les pharmacies à raison de 3 fr. 50 la boîte ou de 19 fr. les 6 boîtes, ou franco par la poste en envoyant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25 rue St-Ferdinand, Paris.

J. C. 20.

## FORCE VIRILE

Outre-mer, Indes, Chine, Japon, etc.

HYGIENE de la BOUCHE et de l'ESTOMAC  
Après les Repas deux ou trois

PASTILLES VICHY-ÉTAT

# Chronique agricole

## NOS BASSES-COURS

Les poulettes nées dans les premiers mois de l'année pondront dans le courant de novembre jusqu'en janvier; il est indispensable de leur donner des graines fortifiantes, avoine sarrasin, un peu de poudre d'os mélangée à du pain trempé, leur éviter toute humidité et les faire coucher, si possible, dans une écurie, la ponte en sera plus abondante. Quant à celles dont la ponte diminue ou cesse, celles de plus de trois ans, comme il faut, non plus en obtenir des œufs, mais les engraisser, leur donner une nourriture plus copieuse qu'énergique, plus féculente que stimulante, et surtout plus économique. Les pommes de terre, les petites surtout, qui n'ont pas de valeur marchande, seront données cuites, c'est un excellent aliment pour les volailles.

Vu le prix très élevé des œufs en cette saison, on devra faire la plus grande attention à les recueillir avec soin et à n'en pas perdre un seul. Ce serait peine perdue de tenter des incubations qui, malgré les efforts les plus sérieux, les soins les plus attentifs ne donneraient qu'une réussite insignifiante; il serait préférable ou de vendre les œufs frais à un bon prix, ou de les conserver pour la prochaine saison. Bien des recettes ont été indiquées dans ce but, soit par le froid, soit en les enduisant de matières grasses, soit en les rangeant en caisse hermétiquement fermée avec du son très fin ou du gros sel gris.

En novembre, l'aviculteur pratique, se préoccupe plutôt de l'engraissement que des concours; il finira de plumer les oies et engraissera celles dont le duvet commence à repousser. De même pour les dindes, dont la vente, aux approches des fêtes de Noël et du Jour de l'An, donne les cours les plus élevés.

« Noël est le terme fatal, dit M. Voittellier, pour les troupeaux d'oies et de dindons; le grand vide que leur départ laissera, sera compensé par la somme d'argent fort respectable qui sera entrée dans la caisse. La gavelle attend les derniers canetons nés à l'arrière-saison et les derniers poulets, qui n'ont pas toutes les qualités requises pour être conservés à la reproduction.

Il ne faut pas donner aux lapins de l'herbe fraîchement coupée; à le mélanger avec du foin sec. On leur donnera une literie abondante contre le froid. On préparera, pour la consommation ou la vente, tout lapin impropre à la reproduction.

Pendant le mois de décembre, on visitera le matériel de l'élevage et on

changera, si possible, les volailles de parcs, qui seront renouvelés pour la nouvelle saison; on assainira les basses-cours en raclant le sol durci par le séjour prolongé des animaux et en y jetant du gravillon frais. On veillera à la propreté des abreuvoirs, en renouvelant chaque jour l'eau qu'on ne laissera pas geler, en la donnant à discrétion.

## Bibliographie

Tous les gens d'esprit lisent **Le Cri de Paris** (11<sup>e</sup> année d'existence), le plus mordant, le plus spirituel des journaux hebdomadaires.

« Le Cri de Paris » paraît chaque samedi, sur 29 pages, avec deux grands dessins d'actualité et de nombreux portraits.

Couillasse de la vie politique, sociale, parisienne, mondaine, littéraire, artistique. Portraits, silhouettes, caricatures de toutes les personnalités françaises et étrangères célèbres.

« Le Cri de Paris » s'adresse à toutes les classes de la société et surtout aux gens d'esprit de tous les partis. C'est le plus vivant et le plus passionnant des journaux français!

Le numéro seulement 20 centimes. En vente partout.

Abonnements: France, un an, 10 fr. — six mois, 6 francs. — Etranger: un an, 14 francs. — six mois, 8 francs.

Spécimen gratuit sur demande. Paris, 9, rue Molière (avenue de l'Opéra).

## 52, rue St-Georges, Paris, IX<sup>e</sup> PUBLICATIONS DE FAMILLE JOURNAL DES DEMOISELLES

Petit Courrier des Dames et Conseiller des Familles réunies

Revue de la jeune fille et de la femme

Médaille d'Or de la Société Nationale d'Encouragement au bien

Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois

Édition violette, purement littéraire.

Un an: Paris, 8 fr.; Départements, 9 fr.; Union postale, 11 fr.

24 pages de texte par numéro

Éducation. — Morale. — Littérature. — Romans. — Nouvelles. — Poésies. — Conseils. — Chroniques. — Causeries. — Actualité. — Chronique musicale. — Arts. — Connaissances pratiques. — Concours.

Éditions littéraires avec nombreux suppléments de mode et travaux, et le même texte que la précédente.

Édition verte: Un an: Paris, 16 fr.; Départements, 19 fr.; Union postale, 22 fr.

Édition chamois: Un an: Paris, 12 fr.; Départements, 14 fr.; Union postale, 17 fr.

Comprendant: Albums de travaux et ouvrages. — Modes. — Courrier de la Mode. — Gravures coloriées. — Feuilles de Patrons. — Broderie et lingerie. — Patrons découpés et imprimés. — Dessins décalquables. — Travaux imprimés sur étoffe. — Tapisseries. — Conseils pratiques. — Leçons de Choses. — Musique. — Aquarelles.

Fusains. — Menns, etc. — Concours mensuels et grand concours annuel.

Abonnements à partir du 1<sup>er</sup> de chaque mois par mandat à l'ordre des directeurs, 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

## BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE

Ouvrages recommandés

Collections: 3 fr. 50 le volume broché

Toute abonnée au *Journal des Demoiselles* recevra au prix de faveur de 3 fr. 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco

PRINCIPAUX AUTEURS: MM. Aigueperse, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénaïde Fleuriot, Champol.

## Chemin de fer d'Orléans

Billets d'aller et retour individuels et de famille pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées Occidentales et Orientales et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies de Béarn, etc... Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus:

1<sup>er</sup> — des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi;

2<sup>o</sup> — des billets aller et retour de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris). Durée de validité: 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris.

## Billets d'excursions

En Touraine aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire: 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou via Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> itinéraire: 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours, sans faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année.

## Cartes d'excursions en Touraine

Ces cartes, délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de province, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours, de Tours à Langeais, de Tours à Buzançais, de Tours à Givry, de Buzançais à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre, droit à un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone éliminée ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour de départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour de départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour de départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour de départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour de départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour de départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour de départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour de départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour de départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Une nouvelle amélioration à la Gare de Paris-Quai d'Orsay

En vue de faciliter à l'arrivée à sa gare de Paris-Quai d'Orsay la sortie des voyageurs, la Compagnie d'Orléans, toujours soucieuse des commodités du public, vient d'installer à la dite gare et à l'extrémité du quai des grandes lignes, un escalier mobile système Hocquart.

Après être monté sur la première marche, le voyageur est ainsi déposé sans fatigue au rez-de-chaussée de la gare, sans qu'il ait même besoin de faire aucun mouvement en arrivant au palier.

Ce nouvel escalier qui fonctionne depuis quelques jours à peine est déjà fort apprécié du public.

## FONDÉ EN 1879 L'ARGUS de la PRESSE

Le plus ancien bureau de coupures de journaux

14, Rue Drouot, 14 PARIS

Il se dépose par jour, 40.000 journaux ou revues de monde entier;

publie l'Argus des REVUES, mensuel

édite l'Argus de l'OFFICIEL

contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public.

L'Argus de la Presse recherche dans tous les pays les articles parus, présents, futurs.

Adresse télégraphique: AGRAPRES-PARIS

Adresse télégraphique: 103-92

Bureau au Brestois, 14, rue Drouot, PARIS (IX<sup>e</sup>)

## PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 50).

Albums de photographies: *Souvenir de mon voyage en Touraine*, 1 fr. (franco 1 fr. 10); *Touraine, Bretagne, Auvergne*, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 25).

Cartes postales illustrées: *La Touraine et ses Châteaux*, 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco 0 fr. 35).

Brochures illustrées à 0 fr. 10 (franco 0 fr. 15)

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de Georges Sand). — LA BRETAGNE. — L'AUDE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU, ANGOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUERGUE ET ALBIGEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 (franco 0 fr. 15)

De Tours à Nantes.

De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges.

De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême.

D'Angoulême à Bordeaux.

De Tours à Vierzon.

De Tours à Montluçon.

De Limoges à Agen.

De Limoges à Montauban.

D'Éyragrande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans, sont également mises en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

De Tours à Nantes.

De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges.

De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême.

D'Angoulême à Bordeaux.

De Tours à Vierzon.

De Tours à Montluçon.

De Limoges à Agen.

De Limoges à Montauban.

D'Éyragrande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans, sont également mises en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

De Tours à Nantes.

De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges.

De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême.

D'Angoulême à Bordeaux.

De Tours à Vierzon.

De Tours à Montluçon.

De Limoges à Agen.

De Limoges à Montauban.

D'Éyragrande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans, sont également mises en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

De Tours à Nantes.

De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges.

De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême.

D'Angoulême à Bordeaux.

De Tours à Vierzon.

De Tours à Montluçon.

De Limoges à Agen.

De Limoges à Montauban.

D'Éyragrande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans, sont également mises en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

De Tours à Nantes.

De Nantes à Landerneau, et embranchements.

D'Orléans à Limoges.

De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.

De Tours à Angoulême.

D'Angoulême à Bordeaux.

De Tours à Vierzon.

De Tours à Montluçon.

De Limoges à Agen.

De Limoges à Montauban.

D'Éyragrande à Aurillac.

**A. WILCKEN**  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ  
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE  
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
ET DE  
L'ÉCOLE NORMALE  
D'INSTITUTEURS  
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.  
69, BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI  
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
IL GARANTIT SON TRAVAIL  
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR  
LUI-MÊME

**L. MAURY**  
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'École Dentaire de France  
Successeur de BAKER  
75, Boulevard Gambetta  
Maison Bouysseu, (de 9 à 5 heures)  
Travail parfait  
et entièrement garanti  
RELIGIEUSE, donne secret pour  
guérir enfants urinant au lit.  
Rc. Maison Buret, à Nantes.

## POCHETTE NATIONALE

AVIS IMPORTANT.

Pour recevoir gratuitement en votre domicile les 36 gros lots de la Pochette Nationale, 5 francs, il faut acheter les timbres-pochette gratuits dans toutes les banques, changeurs, librairies, etc.

Les timbres-pochette gratuits sont reçus en paiement de la Pochette Nationale

36 GROS LOTS 500.000  
400.000  
300.000  
200.000  
100.000 50.000 etc.

PROCHAIN TIRAGE DES PRIMES  
**15 OCTOBRE** 5 fr.

## (SERVICE D'ÉTÉ 1907)

De Paris à Toulouse par Cahors					De Toulouse à Paris par Cahors					De Cahors à Libos								
17	5 (1)	121	23 (3)	35	1125	42 (4)	18 (2)	1140-1128	1132 (*)	4	122	1136	709	(en d.)				
DIRECT	EXPRESS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	CAHORS. — dép.	6 12	7 28	12 48	6 52
PARIS (Orsay) dép.	2 45	10 15	7 7	8 30	10 51	TOULOUSE...d.	1 49	3 18	5 45	8 45	11 37	9 35	5 45	Mérenès...dép.	6 26	7 50	1 2	7 7
PARIS (Aust.) dép.	2 49	10 24	7 9	8 45	11 4	MONTAUBAN...d.	1 49	3 37	5 55	9 34	12 27	10 53	7 15	Donelle (Arrêt)	6 30	8 1	1 6	7 11
LIMOGES (arrivés)	1 45	4 27	12 53	2 45	3 58	Causado	4 1	5 20	8 36	9 57	11 33	11 33	7 56	Parnac	6 37	8 9	1 13	7 20
LIMOGES (départ.)	3 16	4 36	12 59	2 53	4 28	Lalbenque	6 9	9 17	—	—	12 13	12 13	8 38	Luzach	6 43	8 22	1 19	7 27
BRIVE... (arrivés)	6 20	6 28	2 28	4 31	12 23	Cieurac	6 19	9 26	—	—	12 22	12 22	8 47	Castellane	6 56	8 46	1 31	7 43
BRIVE... (départ.)	6 45	7	2 41	4 50	1 12	Sept-Ponts	6 33	9 38	—	—	12 34	12 34	8 59	Prayssac (Arrêt)	6 59	—	1 34	7 46
Gignac-Cressensac	7 21	—	—	1 47	7 15	CAHORS... (arr.)	2 45	4 33	6 42	9 46	10 35	12 42	9 7	Puy-l'Évêque	7 8	9 11	1 42	7 53
SOULLAC (arr.)	7 40	7 38	—	5 25	2 6	CAHORS... (dép.)	2 49	4 50	7 6	10 45	1 23	—	9 29	Darvel	7 15	9 25	1 49	8 6
SOULLAC (dép.)	7 45	7 40	—	5 28	2 10	Espère	—	—	7 19	5 1	—	—	9 41	Soturac-Touzac	7 23	9 37	1 57	8 14
CAZOUËS	7 53	—	—	2 18	8 37	St-Denis-Catus	—	—	7 33	6 17	—	—	9 54	Fumel	7 33	10 2	2 6	8 27
Lamothe-Fénelon	8 9	—	—	2 34	8 53	Thadira-Peyril	—	—	7 47	6 33	—	—	10 7	LIBOS	7 39	10 9	2 12	8 38
Nozac	8 19	—	—	2 44	9 5	Dégagnac	—	—	7 56	6 42	—	—	10 16	PARIS (Orsay)	10 55	—	4 45	8 43
GOURDON	8 31	8 8	—	5 53	2 56	Saint-Claire	—	—	8 6	6 53	—	—	10 25	PARIS (Orsay)...	7 50	10 51	7 20	—
Saint-Clair	8 40	—	—	3 5	9 27	GOURDON	—	—	8 21	7 10	11 22	—	10 40	LIBOS... dép.	7 25	8 17	9 8	—
Dégagnac	8 51	—	—	3 16	9 39	Nozac	—	—	8 30	7 19	—	—	10 48	Fumel	7 34	8 24	9 25	—
Thadira-Peyril	9 2	—	—	3 27	9 51	Lamothe-Pénel	—	—	8 39	7 29	—	—	10 57	Soturac-Touzac	7 44	8 34	9 25	—
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	3 38	10 2	CAZOUËS... (arr.)	3 47	5 52	8 53	7 44	—	—	11 9	Darvel	7 51	8 41	9 32	—
Espère	9 22	—	—	3 47	10 12	CAZOUËS... (dép.)	3 48	5 56	9 7	8 3	11 46	—	11 17	Puy-l'Évêque	7 58	8 48	9 39	—
CAHORS... (arrivés)	9 32	8 47	4 11	6 29	3 57	SOULLAC (arr.)	3 47	5 52	9 1	7 52	11 43	—	11 22	Prayssac (Arrêt)	8 6	8 56	9 46	—
CAHORS... (départ.)	9 41	8 53	4 15	6 41	4 7	SOULLAC (dép.)	3 48	5 56	9 7	8 3	11 46	—	11 47	Puy-l'Évêque	8 5	9 55	9 39	—
Sept-Ponts	9 51	—	—	4 18	7 15	Gignac-Cressensac	—	—	9 36	8 35	—	—	12 15	Castellane	8 10	4	9 51	—
Cieurac	10 5	—	—	4 34	7 29	BRIVE... (arr.)	4 23	6 31	10 7	9 6	12 22	2 58	12 47	Luzach	8 21	4 10	10 1	—
Lalbenque	10 12	—	—	4 42	7 38	BRIVE... (dép.)	4 27	6 35	10 17	9 12	12 29	3 4	12 47</					